LE FIL #5

FEUILLET D'INFORMATIONS LAGRASSIENNES

Janvier-Février 2021

ÉDITO

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

Nous voilà enfin en 2021, que dire de cette année qui vient de s'écouler ?
Beaucoup de choses ont été dites, de nombreuses règles ont été édictées, je pense qu'il ne faut pas trop ajouter de commentaires. La santé publique est un sujet très important et j'espère profondément que nos gouvernants prennent les bonnes décisions.
Pour ma part, sur le plan municipal, le plus compliqué dans cette période a été de voir nos associations à l'arrêt, nos manifestations annulées et notre fonctionnement chamboulé. Malgré cela, il faut garder le moral, et je suis persuadé que vous avez tout de même passé de bons moments en famille pour ces fêtes de fin d'année.
En dépit de cette crise sanitaire, l'équipe municipale est au travail, les réflexions s'engagent et le programme des travaux commence à se dessiner :

- Fin janvier, un panneau d'informations plus grand et plus lisible a trouvé sa place près de l'école,
- Début février verra la rénovation de la toiture de l'église, ainsi que la dernière étape pour la reprise de nombreuses concessions au cimetière,
- Courant mars c'est la réfection complète de la toiture de l'école,
- Mais aussi la mise en place du Conseil Municipal des jeunes pour un renouvellement des jeux aux Etiroirs et peut-être la création d'un City Park suivant leurs désirs.

Certes en raison des conditions actuelles, ces projets avancent plus doucement que prévu, mais trouveront une réalisation en 2021.
Je saisis l'occasion pour vous adresser avec l'ensemble des élus du conseil municipal les meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2021.

Le Maire, René Ortega

PHOTO : Katherine Spencer Carey site : kscarey.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DÉCEMBRE

Présents : Mmes GOUT MP, PERROTEAU M, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, CARBONNEAU R, CERRA P, FRAISSE B, LLUCH C, ORTEGA R, QUINTILLA T, SABATIE F, SALVAGNAC JP, WERQUIN N.
Procurations : BLANC B à ORTEGA R
Secrétaire : RAYNAL M

Monsieur le maire fait le compte rendu du dernier Conseil Municipal qui date du 23 octobre 2020 et demande son approbation.

Le conseil municipal est sollicité pour délibérer sur le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.
Le maire explique que le calcul des attributions de compensations obéit à des règles précédemment définies pour les communes et notamment les effets du mécanisme de neutralisation des impacts fiscaux de la fusion.
Toutes les compétences exercées par la CCRLCM (*Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois*) impactent les communes ; la compétence enfance jeunesse, la compétence aménagement de l'espace, voirie, action sociale, tourisme, etc… En ce qui concerne notre commune l'attribution de compensation est d'un montant de 80 686 euros à laquelle on déduit le total des transferts de charges d'un montant de 6 847 euros. Pour l'année 2020 la commune de Lagrasse a perçu la somme de 73 839 euros représentant l'attribution de compensation définitive. Pour rappel en 2019, l'AC (*Attribution de Compensation*) définitive était de 67 565 euros.
Monsieur le maire demande au conseil de délibérer sur les charges transférées de la CCRLCM.
Le conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur Fraisse fait un point sur le budget arrêté au 15 décembre 2020 sachant que certaines recettes et dépenses doivent être enregistrées au début de l'année. Un chiffre qui vient illustrer les effets de la crise sanitaire, les recettes des horodateurs des parkings se sont élevées à 45 831.60€ en 2020 contre 70 053€ en 2019. Le camping par contre a enregistré des montants quasiment identiques de 13 000€.

Panneaux d'informations communales et réorganisation de la signalétique.
Concernant le panneau numérique, le conseil municipal estime que les divers devis sont trop coûteux (15 000€ plus 200€ d'abonnement par an). Il est donc décidé de mettre en place un grand panneau d'informations, identique à celui situé en dessous de l'école pour les informations municipales.
Pour la signalétique, notamment pour les ateliers et commerces qui ont fermé, les totems seront enlevés, et une mise à jour sera effectuée pour les nouveaux.
La dernière tranche de pose de plaques de rue vient d'être effectuée pour un montant de 2 000€.

Réaménagement de l'espace pour les jeunes et adolescents
Le conseil municipal des jeunes aura à discuter et à se prononcer sur le réaménagement de l'aire de jeu pour les enfants (renouvellement des attractions, agrandissement de l'espace, remplacement du sol stabilisé), ainsi que sur la création d'un city park au niveau du club house du rugby. Ce city park serait équipé de panneaux de basket, de cages de hand et de foot, d'un revêtement stabilisé, pour une dimension de 20 mètres sur 10. Il serait réalisé en régie.
La rénovation du pôle tennis est aussi à l'étude.

Candidature label « Bourg Centre » : Label 2021 – 2025. Il permet d'obtenir des subventions pour l'aménagement du centre bourg à hauteur de 80%.
Choix de cabinet à l'étude.

Concernant le 26 bd de la promenade, M. Riboli Laurent actuellement locataire des lieux jusqu'au 31/01/2021, nous a soumis une proposition d'achat pour un montant de 250 000 €.
Le conseil municipal décide une vente ferme à hauteur de 255 000 €. Maître Brousse, notaire à Fabrezan est chargé de rédiger un sous-seing privé prenant effet au 15 janvier 2021 pour une durée de 5 mois avec obligation d'achat par acte notarié au plus tard le 30 juin 2021.

Un appartement a pris l'eau à l'ancienne gendarmerie. Les dégâts s'élèvent à 6 000 € pris en charge par l'assurance.

Monsieur le maire demande au conseil de délibérer pour ajourner les dettes des personnes introuvables : admission en non valeurs. Le conseil approuve à l'unanimité.

M. Alquier annonce la mise en place de la statue de St Michel à l'église. La restauration a couté 9 180 €.

M. Lluch trouve dommage que la promotion d'autres commerces dans le FIL autre que la librairie située à l'abbaye ne soit faite. De plus le poème inscrit dans le FIL n'aurait pas sa place sans signature. M. Sabatié lui explique que ce texte est une personnification du FIL qui présente ses vœux de fin d'année au village, lui aussi personnifié ; et qu'il n'est en aucune façon un pamphlet anonyme.
Pour la question de la désertification médicale. M. le maire dit travailler avec le pharmacien afin de trouver des solutions.
M. Lluch propose de penser au renouvellement des véhicules communaux par des véhicules électriques.
Sur la proposition de M.Lluch de distribution de chèques d'achat dans les commerces de Lagrasse à chaque citoyen, M. le maire estime que cette suggestion est difficilement réalisable.

Monsieur Fraisse s'étonne de la stratégie de M. Lluch qui consiste à mettre en avant le vote « Contre » si des documents ne lui sont pas transmis sachant que cette requête est faite quelques jours avant la réunion du conseil municipal.
Monsieur Fraisse rappelle à M. Lluch que chaque fois qu'il l'a souhaité, il a eu connaissance des documents demandés et a pu les photocopier selon leurs degrés de confidentialité. Il précise que le conseil municipal est une instance où la liberté d'expression a toujours été privilégiée et qu'il n'est pas nécessaire de faire du chantage pour exprimer son désaccord.

Fin du conseil à 20h30.

Tous les documents sont consultables en mairie sur simple demande, c'est un droit du citoyen.

CADRE DE VIE : La caserne des pompiers cherche des volontaires !

Construite en 2000 après la crue de 1999, la **caserne des pompiers de Lagrasse** est une caserne de niveau 4 (plus petit niveau) financée par le département de l'Aude. Dirigée par le lieutenant Yvan MICHET, elle accueille aujourd'hui une vingtaine de volontaires dont deux médecins, et gère **13 communes** (Saint-Pierre des Champs, Saint Martin, Ribaute, et tout le Val de Dagne). L'été, la caserne héberge également les maitres-nageurs qui surveillent la baignade dans l'Orbieu.

Son parc automobile se compose d'une ambulance, de deux CCF (camions feux de forêt), d'un VL (véhicule de liaison) et d'un VLHR (véhicule de liaison hors route). Tous ces véhicules sont dotés des mêmes équipements que ceux de n'importe quel autre centre de secours.

La caserne de Lagrasse dépend du **SDIS** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de Carcassonne. Ce service est placé sous la double autorité du préfet et du président de son Conseil d'administration.
Il est chargé de l'analyse des risques et de la mise en place des moyens de secours et organise l'activité de l'ensemble des centres de sapeurs-pompiers du département.
Quand vous composez le 18, le 17 ou le 112, vous tombez sur son centre opérationnel, le CODIS, qui va coordonner les différentes interventions. Votre appel pourra aussi être pris en charge par un médecin régulateur qui déterminera les actions à mener.

Au cours de l'année 2020, nos sapeurs-pompiers ont réalisé **142 sorties** (*secours aux personnes, accidents voie publique ou circulation, incendies, divers*) et ont été mobilisés 20 fois pour les préventions incendies au cours de l'été. Une mobilisation dure 24 heures, de 22H la veille à 22H le lendemain. Ils sont aussi intervenus pour des missions GRAFF (Groupe Reconnaissance et Appui Feux Forêts), pour des feux tactiques, ainsi que pour des brûlages dirigés dans les sous- bois, de janvier à la mi-mars.

En parallèle de leur métier ou de leurs études, les sapeurs-pompiers volontaires s'engagent quotidiennement au service des autres. Ils font ainsi preuve de solidarité et d'altruisme et sont souvent le dernier rempart face à la misère sociale. Nous avons tous eu, un jour ou l'autre, recours à leurs services, à leur patience et à leur dévouement. Mais aujourd'hui, le renouvellement de ces pompiers volontaires fait cruellement défaut et notre caserne risque, à terme, de fermer définitivement ses portes.

Si vous êtes intéressés, si vous voulez devenir sapeurs-pompiers et si vous avez plus de 16 ans, n'hésitez pas à aller vous renseigner et qui sait, à franchir le pas. Lagrasse a et aura besoin de vous !

N.B. : - Les vacations sont rétribuées selon le grade : de 7, 50 euros à 11 euros de l'heure.
- Les recettes de la vente des calendriers servent à l'amicale afin d'améliorer le cadre de vie à la caserne (clim, machine à laver, aménagement, …).

François Sabatié

LE FIL DE L'HISTOIRE

Quand Lagrasse était drapière, par Alain Castel - Episode 1 : Le filage !

Au XIVème siècle, Lagrasse, capitale des Corbières, était un centre industriel et commercial très important et actif. Elle possédait dix-huit tables de boucheries, appelées mazels, réparties autour de la Halle et aux alentours d'où la rue éponyme actuelle, des poissonneries groupées sous le petit couvert de la place dont un écusson avec deux poissons en rappelle le souvenir, un entrepôt de minerais des Hautes Corbières, des poteries, tuileries, une fabrique de chandelles de suif, un atelier de dégrossissage de tabatières en buis expédiées ensuite à Saint-Claude pour finition, un entrepôt de laines fort recherchées. Des moulins à farine étaient alimentés par les céréales produites dans les champs parsemés de plants d'oliviers avant leur invasion par la vigne et dont les olives approvisionnaient les moulins à huile localisés surtout dans la rue des Tineries.

Cependant, l'une des principales activités était constituée par la douzaine de tanneries dues à la présence dans la garrigue du chêne vert d'où était extrait le tanin pour le tannage des peaux. Il s'en suivait un petit artisanat de cordonnerie, savaterie, corroierie pour le harnachement des équidés.

Mais la plus importante entreprise était celle de la confection des draps ou draperie. A Lagrasse s'effectuaient toutes les nombreuses opérations que nécessitait cette filière de la laine, allant du produit brut au tissu final même au-delà par la présence de tailleurs d'habits en passant par la longue préparation de la laine, son filage, son tissage avec les opérations qui s'en suivent pour obtenir un produit fini et sa teinture. Finalement, le conditionnement se faisait après contrôle de la qualité et la vente s'effectuait sur les marchés spécialisés de la région souvent pour l'exportation.

Cet artisanat demandait beaucoup de main d'œuvre spécialisée dans chacune des nombreuses opérations successives que nécessitait cette fabrication. La laine achetée brute devait subir plusieurs traitements avant d'être filée. Elle était lavée par les laveurs de laine dans des cuves d'eau chaude pour éliminer le suint qui imprègne les toisons. Ensuite on la disposait dans des corbeilles pour la rincer dans l'eau courante d'une rivière puis on la mettait à sécher sur des perches. Une fois bien séchée elle était placée sur une claie de cordes ou d'osier sur laquelle elle était battue avec un bâton en lui enlevant toutes les impuretés étrangères restantes. Elle était ensuite triée en fonction de son utilisation future par les trieuses et les assortisseurs de laine.

Après avoir été humectée d'huile d'olive, la laine était passée plusieurs fois entre deux planchettes de bois munies de pointes de fil de fer, l'une fixe, l'autre mobile pour bien séparer les fibres, c'était le cardage. Il se faisait avec des cardes dont les modèles étaient parfaitement règlementés par plusieurs articles codifiant entre autres le nombre de rangées de pointes à être piquées et disposées sur un morceau de cuir de bouc ou de chèvre bien tanné, fixé ensuite sur une planchette de bois de hêtre de dimensions spécifiques à chaque sorte de cardes. A la place de pointes métalliques les cardes pouvaient être pourvues de têtes de chardons dont le nombre était fonction de la surface de la carde. Ces outils étaient fabriqués par les cardiers qui étaient peu nombreux et ne se rencontraient que dans les grands centres d'industrie lainière. Puis venait le filage, en général travail féminin, qui se faisait à l'aide d'une espèce de petit tour. En général, il fallait quatre ou cinq fileuses pour mener à bien la production d'un cardeur… (à suivre)

PATRIMOINE

La chapelle Notre Dame du Carla, située au-dessus des gorges de l'Alsou sur le plateau du Lauza de la commune de Lagrasse, a été bâtie en 1875 sur les ruines d'un castrum. La chapelle et ses alentours sont actuellement entretenus par les membres de l'association « Les Amis de Notre Dame du Carla » largement soutenue par la mairie de Lagrasse, les mairies voisines et les chanoines de l'abbaye « Sainte Marie » de Lagrasse.
Malheureusement, au cours de l'année 2020, trois membres de l'association sont décédés : M. Régis MAZET (président fondateur), M. Germain SAN PABLO (président en titre), et M. Jean ASSENS. Nous tenions à leur rendre hommage et à honorer leur mémoire car ils ont beaucoup œuvré pour la restauration et la mise en valeur de cette chapelle.

Actuellement, les vice-présidents Jean-Pierre GOUT et Louis REY avec le trésorier Jean-Luc SEGUY assurent le fonctionnement de l'association dans l'attente de la prochaine assemblée générale (suspendue en raison de la Covid 19).

Les travaux prévus en 2021 :
le renforcement de la croix du calvaire, la peinture des bancs nettoyés cet été par un groupe de scouts, la restauration des murs intérieurs de la chapelle.

Les travaux effectués : restauration de la chaire portable, le toit financé en grande partie par la mairie de Lagrasse, le carrelage de la sacristie et de la cuisine. Le chemin et les abords de la chapelle sont entretenus par les agents communaux de Lagrasse.

Les pèlerinages du premier dimanche des mois de mai et de septembre reprendront dès que les conditions sanitaires le permettront. Ainsi, les pèlerins et les membres se retrouveront pour partager ce moment convivial.

L'association invite toute personne volontaire pour l'entretien du site. Elle remercie le maire et son conseil municipal pour leur mobilisation et implication.

Pour tout contact : Jean-Pierre GOUT (goutmp@hotmail.com) Louis REY.

Rédaction : Jean Pierre GOUT

DÉVELOPPEMENT CULTUREL, ENFANCE-JEUNESSE ET SPORTS

Les candidats au futur conseil municipal des jeunes se sont réunis ce mercredi 20 janvier 2021 à la mairie afin de préparer l'élection des jeunes conseillers qui aura lieu **le 7 février 2021**. Enthousiastes et volontaires, ils ont exposé leurs différents projets et ont montré leur attachement à la qualité de vie du village. De la journée d'action nettoyage de nos rues, ruelles et espaces verts à la création d'un skate park et d'une piscine municipale, les idées n'ont pas manqué et, à en croire les regards déterminés, elles seront fièrement et âprement défendues !

COMMUNICATION – Épisode 1 : Le rôle de vos élus

Dans le cadre du développement de l'information et de la transparence de la gestion municipale, nous nous proposons, sur plusieurs numéros du FIL de vous expliquer comment fonctionne la mairie, quel est le rôle de vos élus, et comment, sous quels critères sont prises les décisions qui vont se transformer en réalisations concrètes.

Lagrasse est un village un peu particulier, et c'est souvent un processus complexe, avec une lenteur dont il ne faut pas s'étonner. Le tout mérite un peu d'explications.

Le rôle de vos élus

Rappelons quelques bases pour commencer.

Vous élisez des conseillers municipaux qui élisent le maire, ainsi que ses 4 adjoints, pour 6 ans, la durée de leur mandature.

Réglementairement, tout le pouvoir revient au maire.

Ses adjoints peuvent parfois le suppléer. Dans la pratique cela se traduit surtout par la signature de documents urgents ou par quelques interventions en l'absence du maire.

Les conseillers municipaux, comme leur nom l'indique, ne font que conseiller le maire. Mais, au titre du conseil, ils peuvent aussi préparer les décisions, dans des commissions ou individuellement. C'est donc aussi du travail de chacun dans l'équipe que dépend la réussite de la mandature.

Jean-Paul Salvagnac

INFOS DIVERSES

- **BILAN DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE** pour l'année 2020 !

FRÉQUENTATION 2020

Inscriptions adultes et enfants : 198 dont 163 résidents à Lagrasse (en 2019 ,184 dont 134 résidents à Lagrasse)

Prêts : adultes 1834 (3120 en 2018) ; jeunes 988 (1165 en 2018)

Le prêt est gratuit et pour une durée de 2 mois

Fonds propre de la bibliothèque : 2661 (2715 en 2019)

Dépôt de la BDA : 825 (609 en 2019)

Ouverture : mardi et vendredi 16h30-19h le samedi 10h à 12h), soit 7h par semaine.

Ouverture ponctuelle à la demande pour animations (FEP, Ecole, CADA…)

Bénévoles pour le fonctionnement : Elisabeth Bareil, Kaya Gomard, Françoise Noé, Catherine Oulès, Agnès Robin, Annette Snoeck, Anne-Marie Wernert

Nombre de personnes (adultes et enfants) ayant fréquenté la bibliothèque en 2020 :

Club de lecture : 33 / Ecole : 40 / FEP : 10 / CADA : 101

Visiteurs (personnes venues aux heures d'ouverture de la bibliothèque) : 1496 Total : 1680

ACTIVITÉS 2020

Administration "biblio" : à savoir réservations pour les lecteurs, préparation et gestion des navettes mensuelles de prêt de la BDA pour Lagrasse mais aussi pour les communes avoisinantes(St Pierre des Champs, Tournissan, Talairan, Ribaute), gestion des retards, contacts avec la Mairie et les diverses associations, achats de livres, enregistrements et étiquetages des livres achetés et des dons, réunions internes, désherbage (les livres qu'on ne peut pas garder à la bibliothèque sont donnés au Rotary Club de Lézignan qui procède à des bourses aux livres et reverse les bénéfices à des associations), rangement, communication, changement semestriel des livres prêtés de la BDA (depuis le déménagement de la bibliothèque, il faut aller à Narbonne à la BDA pour choisir les livres), statistiques annuelles (BDA et gouvernement), compte Sofia pour les droits d'auteurs, participation à la présentation des rentrées

littéraires à la librairie du Nom de l'homme, réponse aux statistiques nationales obligatoires (« scrib.culture.gouv.fr »).

Animations proposées par la bibliothèque : Cours de Français pour les résidents du CADA, club de lecture, lecture de kamishibaïs au CADA et au FEP, nuit de la lecture (intervention d'une conteuse pour les enfants en partenariat avec la BDA et la Mairie) suivi de lectures à voix haute (avec la participation de la Maison du Banquet et des Générations) et apéritif offert par la Mairie, participation, comme jury, au concours national des jeunes lecteurs en partenariat avec l'école de Lagrasse.
Pendant les confinements, nous avons assuré le portage à domicile et les réservations et retraits sur RV.

FONCTIONNEMENT 2020

Tous les frais de fonctionnement et d'investissement sont pris en charge par la Mairie. Nous remercions celle-ci pour son aide et pour la rapidité avec laquelle elle répond à nos besoins. En 2019 grâce à la Mairie nous avons pu acquérir 60 livres pour 990 euros. Les achats se font à la librairie "le nom de l'homme" (librairie de proximité qui nous fait 9% de réduction).
La Mairie nous a financé l'achat d'une douchette pour les codes barre et un cordon d'alimentation pour l'ordinateur (matériel en panne).

POUR 2021 ??? Pour le moment, vu le contexte sanitaire, aucun projet. Bien sûr la bibliothèque reste ouverte ! Triste année pour la bibliothèque (confinements et déconfinements successifs) ! Tous ces chiffres ne sont pas significatifs ! On espère que le bilan 2021 sera positif !

Pendant la période de couvre-feu, l'emprunt des livres se fait le mardi et le vendredi de 16H30 à 17H30, et le samedi de 10H à 12H. Le respect des consignes sanitaires en cours est obligatoire, ainsi que le port du masque. Les livres rendus seront désinfectés et mis en quarantaine 4 jours avant la remise en rayons.

- Découvrez dans ce FIL **une cocotte sur l'eau** pour apprendre en s'amusant.
- Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site de la Mairie, www.lagrasse.fr.
- Faites nous parvenir vos suggestions, idées, ou remarques à l'adresse email lagrasselefil@gmail.com
- Retrouvez le FIL en libre-service à la pharmacie, à la boulangerie, au bureau de tabac, à l'épicerie et à la mairie.

Statue Saint-Michel – Fin XIVème Siècle
Exposée à l'intérieur de l'église de Lagrasse.

NAISSANCE : Jade ORTEGA (6 janvier 2021),
Nolan HUC De MACEDO (17 janvier 2021)

Directeur de publication : René ORTEGA. **Rédacteurs en chef :** Simon BARREDA, François SABATIE, Nicolas WERQUIN. **Comité de rédaction :** les élus municipaux.
Ce feuillet est imprimé sur papier recyclé.